

ÉCONOMIES LIGÉRIENNES ET TRANSITIONS

Pays de la Loire : un tissu de PME-ETI, une forte autonomie de décision

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 115 • Juin 2023



L'appareil productif des Pays de la Loire s'appuie sur un modèle où les entreprises petites, moyennes ou de taille intermédiaire ont une place prépondérante. Les grandes entreprises conservent malgré tout un rôle structurant, en particulier dans certains territoires sarthois ou vendéens tournés vers l'industrie. La région bénéficie d'une relative autonomie stratégique, grâce à la plus forte présence de groupes dont le centre de décision se situe dans la région, et qui rayonnent au-delà de la frontière régionale. À l'inverse, la dépendance à l'étranger est limitée. L'effort de recherche et développement reste timide dans la région. Il est, plus qu'ailleurs, porté par l'industrie et les PME.

Le développement économique des Pays de la Loire s'appuie sur des moteurs de croissance locaux, mais aussi sur des complémentarités avec les autres territoires, qu'il s'agisse du Grand Ouest, du reste de la France, ou des pays étrangers. Dans un contexte d'accélération des crises économiques, cet équilibre est en perpétuel questionnement et les entreprises ligériennes sont amenées à se repositionner dans les chaînes de valeur. Les acteurs publics, quant à eux, réorientent leurs actions de manière à accroître la souveraineté économique nationale, en mettant en avant différents axes : réindustrialiser, soutenir les acteurs de taille intermédiaire, encourager l'innovation des entreprises pour offrir des débouchés à la main-d'œuvre ligérienne.

L'appareil productif ligérien : PME et ETI plus présentes

L'appareil productif des Pays de la Loire se distingue par la place prépondérante des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ► figure 1. Tout d'abord, les PME ligériennes emploient davantage de personnes qu'en France de province. En 2019, la région compte 260 000 salariés en équivalent temps plein dans les PME (hors secteurs non marchands, agricoles ou financiers, et hors associations), soit 32 % des effectifs, contre 27 % en France de province. Les PME forment la catégorie d'entreprise la plus représentée dans de nombreux secteurs, par exemple dans les activités scientifiques et techniques, de services administratifs ou de soutien, et dans la construction.

Par ailleurs, 232 000 personnes travaillent dans une ETI ligérienne, soit 29 % des

salariés, contre 27 % en France de province. Les ETI constituent un maillon identifié de l'action gouvernementale pour favoriser l'ancrage économique territorial : en 2020, la « Stratégie Nation ETI » vise à mieux les faire connaître et à soutenir leur développement. Dans la région, l'industrie est surtout structurée en ETI avec 39 % des salariés du secteur. alors qu'en France de province ces derniers travaillent principalement dans de grandes entreprises. La zone d'emploi des Herbiers-Montaigu se démarque par un très fort poids des ETI (41 % des salariés), au sein d'activités diversifiées (Sodebo, Fleury Michon, Groupe Liébot, etc.).

▶ 1. Répartition des emplois (salariés) par catégorie d'entreprise en 2019



En partenariat avec:



Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et la direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire.

De grandes entreprises qui structurent localement l'emploi

Même si, avec 197 000 salariés, le poids des grandes entreprises est plus faible qu'en France de province (24 % contre 31 %), celles-ci peuvent, localement, être très structurantes.

Ainsi, dans la zone d'emploi de Sablé-sur-Sarthe, 41 % des salariés travaillent dans de grandes entreprises, essentiellement des géants de l'agroalimentaire (LDC, Fromagerie Bel, etc.) ► figure 2. La zone d'emploi de Saint-Nazaire, de son côté, compte des géants de la fabrication de matériels de transport avec Airbus et les Chantiers de l'Atlantique. D'autres grandes entreprises contribuent particulièrement à l'emploi de certains bassins, notamment dans l'automobile dans la Sarthe, dans la fabrication de produits métalliques en Vendée, ou encore Lactalis autour de Laval.

Les grandes entreprises installées à proximité des grandes villes emploient beaucoup de main-d'œuvre également, mais le contexte local est celui d'un emploi beaucoup plus diversifié. Ainsi, la zone d'emploi de Nantes regroupe de nombreuses grandes entreprises (SNCF, Airbus, La Poste, Orange, etc.), dans la fabrication de matériels de transport, l'information et la communication, ou encore le transport et l'entreposage.

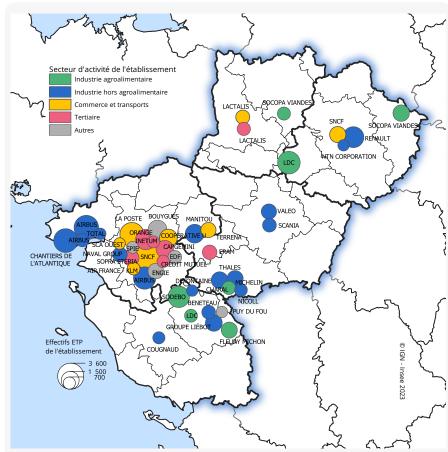
Un degré d'autonomie élevé

Dans les Pays de la Loire, en 2019, 34 % des salariés ligériens travaillent pour un groupe dont le centre de décision se situe dans la région ▶ figure 3, contre seulement 27 % en moyenne des régions de province. En y ajoutant les entreprises indépendantes, la région reste plus autonome (58 % des salariés) que la France de province (56 %). Avec les enjeux actuels de maintien de la souveraineté dans certains secteurs-clés, une autonomie régionale élevée implique a priori davantage de marge de manœuvre pour infléchir des stratégies de développement.

L'autonomie est la plus forte en Vendée, avec 68 % des salariés autonomes à l'échelle du département. En effet, des groupes vendéens ont à la fois leur centre de décision et plusieurs établissements dans le département (Beneteau, Fleury Michon, Sodebo, Groupe Liébot, etc.).

La Sarthe, à l'inverse, est le département ligérien où l'autonomie est la plus faible (47 %), avec plus d'un salarié sur deux qui dépend d'un centre de décision extérieur au département. Ces centres de décision peuvent être français (Renault, COEPTIS3 qui regroupe Socopa Viandes

▶ 2. Les plus grandes entreprises des Pays de la Loire



Note : les établissements, faisant partie d'un même groupe employant 1 500 salariés ou plus dans la région, et localisés sur une même commune, sont regroupés et représentés si leur regroupement dépasse 700 salariés. De plus, les établissements de Scania à Angers et à Écouflant sont regroupés.

Champ: établissements de 700 salariés ou plus en équivalent temps plein (ETP) des secteurs marchands (hors enseignement, santé humaine et action sociale, agriculture, finance, administration publique et associations). Source: Insee, Flores 2019, Lifi 2019.

➤ 3. Répartition des effectifs salariés selon l'autonomie et la dépendance de l'établissement en 2019

Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP)	Pays de la Loire (en %)	France de province (en%)	Pays de la Loire (en milliers)
Autonome	58	56	472
dont entreprise indépendante	24	29	193
dont groupe avec centre de décision dans la région	34	27	279
Dépendant	42	44	340
dont dépendant d'une entreprise française	33	32	265
dont dépendant d'une entreprise étrangère	9	12	75
Total	100	100	812

Lecture : en 2019, dans les Pays de la Loire, 193 000 salariés travaillent dans une entreprise indépendante, soit 24 % des salariés de la région, contre 29 % en France de province.

Champ: emplois localisés dans des établissements ligériens marchands, hors activités agricoles et financières et hors associations.

Source: Insee, Flores 2019, Lifi 2019.

et Charal, La Poste, etc.) ou étrangers (CLAAS Tractor, Eaton Corporation qui intègre l'établissement Souriau, NTN Corporation, etc.).

Une dépendance aux groupes étrangers limitée

La région est moins **dépendante** des groupes étrangers. En effet, en 2019, seuls 9 % des salariés des Pays de la Loire travaillent dans un établissement dont le siège du groupe se situe à l'étranger, contre 12 % en France de province. La position géographique de la région, sans frontière commune avec d'autres pays, explique les écarts avec les régions de l'est ou du nord de la France. Cette moindre dépendance est cependant ambivalente : les investissements directs étrangers sont souvent à la source d'activités de recherche et développement (R&D) et peuvent irriguer l'économie locale par des effets multiplicateurs. De plus, les stratégies d'ancrage régional des multinationales étrangères sont très hétérogènes

d'un groupe à l'autre. Ils peuvent, par exemple, choisir de s'implanter et de se développer près du consommateur final ou d'exporter à partir de leur pays d'origine.

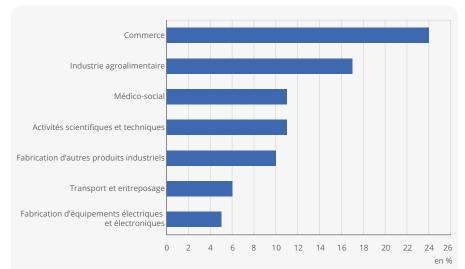
La moitié des effectifs dépendants de l'étranger sont reliés à trois pays : l'Allemagne (22 %), les États-Unis (19 %) ou le Royaume-Uni (10 %). Les groupes allemands sont implantés sur tout le territoire ligérien. Ils sont surtout présents dans le commerce (Lidl, Porsche, METRO, etc.), mais aussi dans la fabrication de machines et équipements (CLAAS Tractor, Defontaine, etc.), dans le transport et entreposage (Schenker, Dachser, etc.). Les emplois contrôlés par des groupes américains sont surtout industriels (Arconic Fixations, groupe DEVILLÉ, etc.). Les salariés ligériens de groupes britanniques travaillent dans le commerce (Castorama et Brico Dépôt du groupe Kingfisher, etc.), la fabrication d'autres produits industriels (DS Smith, GSK, etc.), la restauration collective (groupe Compass, etc.). Enfin, des groupes d'autres nationalités influencent également l'emploi ligérien en 2019, via quelques grands établissements : Nicoll (Belgique), Inetum (Qatar), NTN Transmissions Europe (Japon), etc.

Un rayonnement au-delà de la région

De façon symétrique, malgré un positionnement géographique plus excentré que d'autres régions, les Pays de la Loire bénéficient d'un bon rayonnement au-delà de leur frontière régionale. Ainsi, 105 000 salariés travaillent en France mais en dehors des Pays de la Loire, pour une entreprise dont le centre de décision est basé dans la région.

Les effectifs dits contrôlés par des groupes ligériens sont répartis principalement dans deux grands secteurs ► figure 4. Un quart concerne le commerce, grâce à l'implantation de grands groupes qui ont leurs boutiques dans toute la France et leur centre de décision dans la région : Eram à Montrevault-sur-Èvre, Maisons du Monde à Vertou, Groupe Dubreuil à Bellevigny, Noz à Saint-Berthevin, HERIGE à L'Herbergement, IKKS à Sèvremoine, etc. De plus, 17 % des effectifs français contrôlés par un groupe ligérien appartiennent à l'industrie agroalimentaire: LDC avec son centre de décision à Sablé-sur-Sarthe, Terrena à Ancenis, Brioche Pasquier aux Cerqueux, etc. Dans une moindre mesure, les groupes rayonnent également dans le médico-social et les activités scientifiques et techniques.

4. Répartition des effectifs contrôlés hors des Pays de la Loire, selon l'activité, en 2019



Note : seuls les secteurs d'activités représentant plus de 5 % des effectifs contrôlés sont représentés (au sens de la nomenclature en 17 positions).

Champ : emplois localisés dans des établissements ligériens marchands, hors activités agricoles et financières et hors associations.

Source: Insee, Flores 2019, Lifi 2019.

La région a en premier lieu une influence sur le Grand Ouest : un tiers des salariés dits contrôlés par des groupes ligériens travaillent en Nouvelle-Aquitaine ou en Bretagne, souvent dans le commerce ou l'industrie agroalimentaire. L'Îlede-France suit ce classement des régions d'influence, avec les activités de commerce ou d'ingénierie.

Un effort de recherche qui peine à rattraper le niveau national

Malgré une présence élevée de centres de décision, l'effort de recherche est en retrait dans les Pays de la Loire. En effet, en 2018 comme en 2020, les dépenses de recherche de la région représentent 1,4 % du produit intérieur brut (PIB) régional, contre 1,9 % en moyenne dans les régions de province en 2018 et 2,0 % en 2020 ► figure 5. Un rattrapage s'opère néanmoins depuis 2007, où l'effort de recherche s'établissait à 0,9 %. La stratégie Europe 2020, adoptée en 2010, établit une cible à 3 % pour tous les pays européens, dans l'objectif d'offrir des réponses de long terme aux crises économiques.

En 2020, la région se situe au 10° rang des régions de province en matière d'effort de recherche, devant la Corse et les Hauts-de-France. Les régions dont les efforts sont les plus intenses se caractérisent par des implantations historiques d'entreprises de recherche dans des secteurs très soutenus par des politiques publiques (nucléaire, armement, aéronautique, etc.). A contrario, le secteur de l'industrie agroalimentaire, grand pourvoyeur d'emplois dans la région, est très peu tourné vers l'innovation.

De plus, de grands établissements

phares comme Airbus et Renault, bien qu'implantés sur la région, n'y établissent pas leurs effectifs de R&D.

En 2018, les activités de R&D mobilisent 16 500 salariés en équivalent temps plein dans les Pays de la Loire et 1,5 milliard d'euros de dépenses intérieures de R&D. Ces dépenses sont portées pour les deux tiers par les entreprises et pour l'autre tiers par les administrations. Ce ratio est identique pour la France de province. En 2018, la recherche publique emploie 5 700 salariés dans la région, dont 3 700 chercheurs. Les dépenses intérieures de recherche des administrations s'élèvent à 530 millions d'euros. Elles sont principalement portées par l'enseignement supérieur : 66 % contre 46 % en France de province. Pourtant, les dépenses dans l'enseignement supérieur sont de même volume que celles d'autres régions. Mais leur poids est plus important en raison de dépenses plus faibles dans les autres administrations : 34 % dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et les établissements publics à caractère industriel et commercial. Des restructurations de l'enseignement supérieur ont en effet conduit à regrouper des écoles doctorantes ligériennes et bretonnes, avec des établissementssupports localisés en Bretagne.

Les PME et l'industrie, clef de voûte de la R&D ligérienne

La région se démarque des autres par un modèle atypique de R&D, moins porté par les grandes entreprises et davantage par les PME. En 2018, les dépenses intérieures de R&D des entreprises de moins de 250 salariés (PME ou microentreprises) s'élèvent à 570 millions d'euros, soit 42 % des dépenses de l'ensemble des entreprises de la région, contre seulement 27 % des dépenses pour la France de province. De même, dans la région, une personne sur deux travaillant en R&D exerce dans une entreprise de moins de 250 salariés.

Dans le but de favoriser l'effort de recherche, l'État s'appuie sur des dispositifs d'aides fiscales : le crédit d'impôt de recherche (CIR), mais aussi, depuis 2013, le crédit d'impôt innovation (CII) à destination des PME innovantes. En 2018, les Pays de la Loire sont la 3e région française avec le plus de structures agréées CII par le ministère en charge de la Recherche et de l'Innovation, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France. Dans les entreprises ligériennes, les dépenses intérieures de R&D concernent principalement deux grands domaines. Un tiers des dépenses proviennent du transport et des biens d'équipements, avec de grandes entreprises structurantes comme Valeo, Manitou, Auto Châssis International, Chantiers de l'Atlantique, etc. Le domaine des services porte un autre tiers des dépenses. Il s'agit surtout d'éditeurs de logiciels comme Sopra Steria, Proginov, MyScript, etc. •

Maëlle Fontaine, Laura Gallais (Insee)

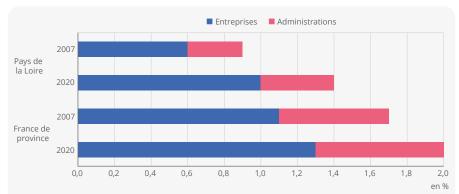


Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- Fontaine M., Gallais L., « Industrie et tertiaire productif : des atouts à conforter », Insee Analyses Pays de la Loire n° 109, février 2023.
- Hervy C., Kurzmann J., « Des ETI très présentes dans les Pays de la Loire et toujours dynamiques », Insee Analyses Pays de la Loire n° 90, juin 2021.
- Besnard S., Fraboul S., « La région attire plus d'investisseurs étrangers que ses voisines de l'Ouest », Insee Analyses Pays de la Loire nº 36, octobre 2016.
- Chaillot P., Hamzaoui L., « Les PME, un levier pour la recherche et le développement dans les Pays de la Loire », Insee Analyses Pays de la Loire n° 28, mars 2016.

▶ 5. Répartition de l'effort de recherche entre 2007 et 2020



Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), enquêtes annuelles sur les moyens consacrés à la Recherche et développement (R&D), dans les entreprises et les administrations.

▶ Définitions

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** comptent moins de 250 salariés, et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros.

Une **entreprise de taille intermédiaire (ETI)** compte entre 250 et 4 999 salariés, et un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Une **grande entreprise** est une entreprise qui compte au moins 5 000 salariés ; ou plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

La **France de province** correspond à l'ensemble des régions de France métropolitaine à l'exception de l'Île-de-France.

Le **centre de décision** d'un groupe de sociétés est l'entité qui prend les décisions stratégiques et dans laquelle se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration. Il peut s'agir de la société-mère du groupe, du véritable centre de décision selon la source Lifi, ou du siège social de l'entreprise si celle-ci n'est pas contrôlée par un groupe.

Parmi les salariés des établissements d'une zone, l'effectif **autonome** correspond aux salariés des établissements indépendants ou dont le centre de décision est situé dans la zone, par opposition à l'effectif **dépendant**, dont le centre de décision est situé en dehors de la zone, à l'étranger ou non. La zone correspond à la région ou au département selon l'indicateur commenté. Une zone moins étendue implique mécaniquement un taux d'autonomie plus faible.

L'effectif contrôlé correspond aux salariés des établissements situés hors de la zone et dont le centre de décision est situé dans la zone. Il se limite toutefois au périmètre de la France.

L'**effort de recherche** est la part du produit intérieur brut aux prix du marché consacrée aux dépenses intérieures de R&D.

La **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national. Elle inclut la masse salariale des personnels de R&D, les dépenses de fonctionnement, les achats d'équipements nécessaires à la R&D.

► Sources et champ

La source **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** décrit l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements localisés à la commune.

Le système d'information **Liaisons financières (Lifi)** décrit les liaisons financières entre sociétés. Il permet d'identifier et de caractériser les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour sur le territoire national.

Les données relatives à la R&D sont issues des enquêtes annuelles **du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)**, à savoir l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D pour les entreprises et l'enquête auprès des administrations qui exécutent ou financent des travaux de recherche.

L'étude porte sur le champ des établissements des secteurs marchands, hors entreprises agricoles et financières, hors associations, employant des salariés au 31 décembre de l'année et dont le chiffre d'affaires de l'entreprise est connu pour 2019. Pour des raisons de lisibilité, les secteurs de l'enseignement, de l'administration, de la santé humaine et de l'action sociale sont de surcroît exclus de la représentation cartographique. L'emploi salarié dans cette étude est exprimé en équivalent temps plein. Les entreprises citées dans l'étude sont celles aux effectifs salariés les plus élevés au sein de leur catégorie.

www.insee.fr

ISSN 2275-9689

© Insee 2023

